

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010

L'an deux mil dix, le dix-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GABORIT Bernard, Maire.

Étaient présents : MM.GABORIT- BELIN-HAIRAULT-ROUSSEAU- MOUSSERION- MINO-ARNAULT- BEGUIER- Mmes DA SILVA- LEGRAND- CHEDOZEAU- MAGOT- MM.RENGEARD-PARADOT- DIEHL.

Représentés : M.BRIAND par Mme LEGRAND- M.PUAUD par M.HAIRAULT -

Absents : M.DESCHAMPS- M.DUFOUR

Secrétaires de séance : Mme DA SILVA

Date de la convocation : 07 mai 2010

Date de l'affichage de la convocation : 07 mai 2010

ADMISSION EN NON –VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la somme de 0,10€ pour le budget de la commune de Couhé.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur la somme de 2 423,35€ correspondant à des impayés eau de 2006 à 2008 pour le budget eau.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la somme de 507,25€ correspondant à des impayés d'assainissement de 2006 à 2008 pour le budget assainissement.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante pour le budget commune :

Recettes de fonctionnement

7311 – 126 873

7318 + 126 873

7311 + 1 260

Dépenses de fonctionnement

7391173 + 1 260

NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION ET CHOIX DES ENTREPRISES POUR SA MISE EN PLACE

Monsieur ARNAULT, rapporteur de la commission « sécurité routière », fait part des propositions de la commission afin de diminuer la vitesse dans la ville et le plan de stationnement.

1. nord de la ville :



- ✓ remettre le panneau entrée Couhé après le pont de la Dive (en venant de Poitiers) à Valence et limiter la circulation à 50km/heure

Monsieur Le Maire demande aux conseillers de se positionner sur cette proposition pour laisser en l'état : 5 voix

pour changer le panneau 9 voix et 3 abstentions

Monsieur Le Maire précise que le changement ne se fera que si la commune de Châtillon souhaite mettre un panneau pour sa ville sinon cela restera en l'état

- ✓ Interdire le stationnement devant Monsieur DEROUET et M.MORICHAUD (environ 10 m de part et d'autres du Chemin de l'Abbaye de Valence) pour dégager le carrefour
 - ✓ Avenue de Paris pour accéder à la Place Pierre et Marie Curie : enlever le terre plein au Nord pour faire un tourne à gauche en descendant vers Valence (nouveau lotissement)
 - ✓ Croisement Intermarché : le laisser mais matérialiser un « céder le passage » sur le chemin menant à SNCA et les futurs acquéreurs des Petits Prés de Valence
2. Rue Hemmoor : revoir la piste cyclable : 2 pistes cyclables plus larges avec 1 seul sens pour les cyclistes ou une piste cyclable avec double sens (largeur des bandes existantes non réglementaires) pose d'un panneau vitesse limitée à 30km/heure aux abords du collège matérialiser des places de parking aux abords du collège
 3. Rue de la Vinette : créer un rond point franchissable avec un Cédez le passage de chaque côté Côté gauche vers les Mares avec des cailloux drainants : élargissement voie
 4. Carrefour Rue des Mares et Route de Vaux : déviation poids lourds prioritaire, positionner un cédez le passage Rte de Vaux et Avenue de la Gare venant de Couhé Rue du Theil venant des ateliers seraient prioritaires pour aller sur route de Civray
 5. Grand'Rue : Ramener la zone 30 vers le café de la poste. Légalement la zone 30 fonctionne avec des priorités à droite (il faudrait enlever les panneaux STOP) Matérialiser la zone 30 Place de la marné
 6. Rue Saint Martin : réfléchir sur la circulation devant l'église et sur le passage couvert pour aller SHOPI
 7. Stationnement
 - A partir avenue de Paris du local Petite Enfance vers le café poste : stationnement en épis en laissant trottoir 1m40 pour le passage piéton empiétement sur la chaussée actuelle matérialisation au sol 50% sur la droite 50% sur la gauche
 - Zone blanche (stationnement illimitée)
 - Place de la Marne
 - Odile Pasquier : envisager le stationnement derrière les bâtiments centre de loisirs
 - Zone bleue : Grand'Rue jusqu'à la rue St Martin
 - Arrêt minute en face boulangerie et de la pharmacie
 - Plateau traversant : limité à 30 mn, supprimer place handicapé devant librairie Zébrer devant le magasin PCBF Boulangerie Cochin : pas nécessaire mettre place de stationnement rue Bigeon Croisil Devant le bar L'O'Thentic des places de parking ont été supprimés, de chaque côté le stationnement sera en zone bleue et le stationnement derrière les Halles seront en zone blanche Arrêt autorisé devant tabac journaux

Rue des Bons Enfants : prévoir une réunion de quartier pour avoir un avis



Rue des Fontaines : matérialiser le stationnement, également rue du souci

De la boulangerie à Weldom : stationnement limité 30mn puis zone blanche au-delà
Faciliter un tourne over pour les consommateurs pour le stationnement

- Sens unique de l'avenue de la gare : la commission n'a pas encore avancé sur ce point

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que ces modifications entrent dans le cadre de ses pouvoirs de police et à ce titre des arrêtés seront pris.

Après avoir pris connaissance de ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne pouvoir au Maire pour mener à bien le projet : pour retenir les entreprises susceptibles de réaliser les travaux nécessaires (peinture, acquisition et pose de panneaux), , acquisition des disques de stationnement
- Décide d'affecter ces dépenses à la section investissement du budget commune
- Donne pouvoir au Maire pour déposer les demandes de subvention s'y rattachant

RETROCESSION A LA COMMUNE DES VOIE ET RESEAUX DU LOTISSEMENT PRIVE APPARTENANT A Mr GOUJON (route de Civray à côté du cimetière)

Monsieur GOUJON avait prévu avec la municipalité précédente de rétrocéder à la commune les voie et réseaux du lotissement.

La voie appartenant à la commune venant juste d'être réalisée, proposition est faite de conduire les 2 opérations de manière conjointe avec tout de même une réserve sur le transfert dans le domaine public de la voie et des espaces privés. Il sera établi un état des lieux de la voie avant transfert et une attestation sur l'honneur précisant le montant des charges lourdes que la structure de la voie peut supporter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir au maire pour mener à bien ce dossier.

COMPTE-RENDU COMMISSION AFFAIRE SCOLAIRE ET PARA SCOLAIRE

Monsieur RENGEARD explique que l'opération « 1 fruit à la récré » a commencé. Les enfants sont satisfaits.

Monsieur GABORIT explique qu'il a été pris à partie par un ancien adjoint qui trouve anormal que cette opération ne soit pas élargie à l'école privée.

La commission a rencontré l'Escale qui se propose d'encadrer les ateliers du mercredi. Si le conseil municipal accepte cette proposition, il faudra étudier la mise à disposition du personnel à l'Escale.

Le personnel de la garderie et de la cantine a été réuni et doit faire des propositions pour le 1^{er} juin afin d'améliorer le service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à la commission pour mener à bien le rapprochement avec l'Escale.

CONVENTIONNEMENT AVEC LE SIMER



Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal 8 octobre 2009 par laquelle le conseil municipal avait accepté les modifications envisagées du SIMER pour que le syndicat puisse mener à bien les études et la réalisation des travaux, la structuration d'un pôle assistance technique et pour la création d'une centrale d'achats.

La modification statutaire n'a pas pu se faire pour un problème de légalité.

Le SIMER propose aujourd'hui de conventionner avec les mairies pour l'entretien et la réparation de la voirie avec pour missions :

- mission de conseil dans la gestion technique de la voirie
- l'élaboration, en collaboration avec la collectivité, d'un plan de maintenance pluriannuel de la voirie communale et des chemins ruraux
- réalisation des travaux d'entretien afférents

Le SIMER intervient dans les domaines suivants :

- fauchage/élagage
- arasement d'accotements
- curage de fossés
- travaux d'amélioration hydraulique
- empièchement de chaussées et de chemins, reprofilage ponctuel
- travaux de terrassements (purge de chaussées...)
- réfection d'enduits superficiels et de couches de roulement
- reprise sur réseaux existants
- reprise de bordures
- installation et maintenance de la signalisation horizontale et verticale

Des devis sont établis par le SIMER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et donne pouvoir au maire pour signer les documents à intervenir.

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le SIMER peut également intervenir sur des dossiers d'investissement (aménagement de voie, gros travaux dans les rues...) pour mener à bien l'étude et les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer les conventions à intervenir ;

TRAVAUX RUE ANDRE BROUILLET ET RUE DE LA VALLEE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire :

- pour recruter le maître d'œuvre pour les travaux eau, d'assainissement, voirie et signer les documents à intervenir
- Autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes à ces travaux

AFFECTATION CERTAINES DEPENSES EN INVESTISSEMENT

⇒ Toilettes sèches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à la section investissement du budget commune la facture de la SARL 1 PETIT COIN DE PARADIS de 2 626,00^e TTC pour l'acquisition de 2 toilettes sèches.

⇒ Eclairage public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour affecter à la section investissement du budget commune les factures de remplacement de lanterne établies par la SOREGIES.

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un studio sis 4, Rue de la Vallée est libre (celui à côté des bureaux de l'Escale. Il propose que ce studio serve pour de l'hébergement temporaire (destiné aux personnes ayant des difficultés), mais il ne substitue pas au local pour personnes sans domicile fixe .

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De créer un logement d'urgence dans le logement N° 9 sis 4, Rue de la Vallée
- De fixer le prix de nuitée à 10% du montant des revenus déclarés dans l'année N-1 avec un minimum de 4€ du 1^{er} juin au 15 septembre et 5€ du 16 septembre au 31 mai
- De confier la gestion du logement (gestion du planning et encaissement) à l'association Escale

Monsieur Le Maire précise qu'une convention sera signée entre l'Escale et les bénéficiaires dans laquelle les conditions de location seront précisées.

SUBVENTION UCIAL POUR 1^{er} MAI

Monsieur Le maire rappelle le montant des subventions versées les années précédentes :

- 2008 : 1 020€
- 2009 : 1 000€

Cette année, l'UCIAL a dépensé 840€ pour le 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- décide de verser une subvention de 840€ à l'UCIAL pour le 1^{er} mai 2010
- demande qu'un bilan soit établi pour les dépenses liées à la présence des forains afin de réactualiser si nécessaire la participation demandée aux forains
- délibérera lors d'un prochain conseil pour déterminer le mode de calcul de la subvention de l'UCIAL lié au 1^{er} Mai pour les années à venir.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERMIS DE CONSTRUIRE TOILETTES PUBLIQUES SUR LA PLACE DU MARCHÉ

Monsieur BELIN porte à la connaissance des conseillers le plan établi par les architectes relatifs à la construction des sanitaires publics de la Place du marché.



Madame CHEDOZEAU pense qu'il est dommage qu'il n'y ait que des urinoirs pour les hommes. Monsieur PARADOT explique qu'il est possible de masquer le mur par des plantes grimpantes.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Valorisation de la bio-diversité des bords de routes et des chemins ruraux

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions, 1 voix contre, 13 voix pour accepte les termes de la convention avec Vienne Nature et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Les bords de route retenus sont :

- Chemin de l'Abbaye de Valence
- Route de Brux
- Route de Roussillon
- Route de Chez Géron à la Marchanderie
- Route de Ceaux
- Route de saint Sauvant

Monsieur Le Maire donne lecture du mail de Monsieur DUFOUR Daniel par lequel il fait part de son opposition sur ce projet.

⇒ Demande dégrèvement assainissement CRCA

Monsieur ROUSSEAU fait part de la demande du Crédit Agricole de Couhé. En effet, le crédit agricole a une forte consommation d'eau suite à une fuite sur le réseau d'arrosage. L'application du tarif fuite pour l'eau n'a pas pu être réalisée car cette fuite était visible. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas dégrever le Crédit Agricole de la part assainissement car le tarif fuite n'a pas été appliqué pour l'eau.

⇒ Tour Poitou-Charentes Cycliste(M.BELIN) 27/08 caravane 13h 14h vélos

Monsieur BELIN informe le conseil municipal que le Tour Cycliste Poitou-Charentes passera à Couhé le 27 août prochain. Pour une bonne organisation, il est nécessaire de disposer de 17 signaleurs disponibles entre 12h30 et 14h30. Messieurs DIEHL-HAIRAULT et GABORIT se portent volontaires.

⇒ Etat des chaises et tables de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à l'acquisition de chaises et de tables pour la salle des fêtes eu égard au montant élevé de la dépense.

⇒ Vente matériel cantine :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de matériel de la cantine scolaire, matériel qui ne sert plus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de liquider le matériel



- Demande qu'un inventaire exhaustif du matériel soit établi et que de la publicité soit faite autour de cette vente
- Décide que le matériel sera vendu au plus offrant

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M.PARADOT a remis à chaque conseiller un compte-rendu de la commission vie économique de septembre 2009 à avril 2010.

Le devenir de l'îlot Sorton sera à l'ordre ordre du jour de la réunion de conseil du mois de juin ou juillet.

Mme CHEDOZEAU : Où en est l'installation des jeux aux Mares ?

M.MOUSSERION : En attente des attaches de la balançoire (les anciennes ne sont plus aux normes). Le sol sera mis en place la semaine prochaine, puis l'araignée sera posée.

Plus value entre chaque poteau rondin pour retenir les graviers propose de faire 2 entrées pour différencier les + petits des + grands

14/07 : feux artifice le document est à la disposition des conseillers municipaux auprès du secrétariat général.

Skate parc : il existe un aménagement sur Gençay. Monsieur MOUSSERION a pris contact avec la Mairie et les jeunes seront autorisés à aller y jouer. Les parents seront mobilisés pour les emmener.

Trail : organisé le 11/07/2010 à l'Abbaye. L'association support est l'Escale. La course s'organise autour de 4 volets :

- volet sportif
- volet environnemental avec la découverte de la faune et la flore
- volet culturel : visite de l'abbaye restauration ateliers pour les enfants
- volet solidarité

Les objectifs sont de dégager des recettes pour reverser une part à l'association L'Escale, une part au CAIC, et en conserver une part pour le trail prochain.

En attente des subventions de la CCRC et du Pays Civraisien.

Mme CHEDOZEAU : - Le terrain sis Route de Civray est en friche et est dangereux pour les voisins.

R : Personne ne l'entretient car il y a un problème de succession.

- L'équipe féminine de l'US Couhé a gagné la coupe du district

Mme DA SILVA : Une partie du mur de l'ancien cimetière se dégrade.

R : La pierre se gorge d'eau par capillarité. Le chantier d'insertion va intervenir pour le mois de septembre.

M. DIEHL : La commission a travaillé sur l'aménagement de la salle des mariages. Le projet sera présenté lors de la prochaine réunion.

